

*Concile
XV. de
Toledo.*

pression, parce que la volonté éternelle de Dieu est commune aux trois Personnes, aussi-bien que la sagesse & les autres perfections divines; ainsi comme on peut dire que la sagesse a engendré la sagesse, on peut aussi dire que la volonté a engendré la volonté. Ils justifient cette expression par des témoignages de Saint Athanasie & de Saint Augustin.

La seconde est sur ce qu'ils avoient dit qu'il y avoit trois substances en JESUS-CHRIST. Ils soutiennent que JESUS-CHRIST étant composé du corps, de l'ame, & de la divinité, peut être dit de trois substances en ce sens, quoiqu'en ne prenant le corps & l'ame humaine que pour une nature & une substance, on puisse dire qu'il n'y a que deux natures & deux substances en JESUS-CHRIST. Ils montrent que Saint Cyrille & Saint Augustin ont parlé comme eux. Ils ne s'étendent pas sur les deux autres articles, se contentant de remarquer qu'ils sont de Saint Ambroise & de Saint Fulgence. Ils traitent ensuite des sermens prêté par le Roi Egica. Il en avoit prêté un au Roi Ervige, de défendre & de protéger ses enfans envers & contre tous; & un autre à son sacre, de rendre la justice à son peuple. On demande en cas que ces deux sermens se trouvaient contraires, & qu'il falût protéger les enfans d'Ervige contre la justice, & empêcher qu'ils ne fussent punis de leur violence; si le Roi est tenu du premier serment ou du dernier. Le Concile répond qu'il est plus obligé d'observer le dernier, parce qu'il est plus juste, plus solemnel & plus nécessaire. Ce Concile est signé des Métropolitains de Toledo, de Narbonne, de Seville, de Brague & de Merida, de cinquante-six de leurs Suffragans en personne, de six par Deputez, entre lesquels est celui de l'Archevêque de Tarragone, d'onze Abbez, & de dix-sept Seigneurs, & confirme par une Déclaration du Roi.

CONCILE
DE SARAGOCE.

*Concile de
Saragoce.*

CE Concile fut assemblé sous le Roi Egica l'an 691. Il fait cinq Canons.

Le premier défend aux Evêques de consacrer des Eglises un autre jour qu'un Dimanche.

Le second ordonne aux Evêques de demander à leur Métropolitain ou Primat, le jour de

la Fête de Pâque, & de la célébrer le jour qu'il leur marquera.

Le 3. défend aux Moines de recevoir des seculiers dans leur Cloître.

Le 4. ordonne que les esclaves de l'Eglise qui auront été affranchis par leur Evêque, seront obligés de montrer à son successeur leurs lettres d'affranchissement une année après la mort de l'Evêque qui leur a donné la liberté, pourvu qu'ils aient été avertis de le faire.

Le cinquième Canon renouvelle ce qui avoit été ordonné par le Concile de Toledo, que la veuve du Roi ne pourroit se remarier; & y ajoutant, ordonne qu'elle se retirera dans un Convent, & prendra l'habit de Religion aussi-tôt après la mort du Prince.

Le Concile finit par des remercimens & des vœux pour le Roi.

CONCILE XVI.
DE TOLEDE.

CE Concile fut célébré l'an 693. sous le même Roi Egica. Après que l'on eût lû dans ce Concile le Memoire contenant la proposition de ce qu'il faloit traiter dans le Concile, les Evêques firent une longue exposition de Foi, qui est suivie de douze Canons.

Le premier est en faveur des Juifs qui se convertissent, pour les exempter du tribut qu'ils payoient au fisc.

Le second est contre les restes de l'idolatrie.

Le troisième ordonne des peines tres-severes & prive même de la Communion à la mort les Sodomites, quand ils n'ont pas fait penitence étant en santé.

Le quatrième est contre ceux qui tombent dans quelque action de desespoir.

Le cinquième défend aux Evêques de prendre plus du tiers du revenu des Eglises, & leur ordonne de l'employer aux reparations. Il défend aussi de donner plusieurs Eglises à gouverner à un seul Prêtre. Il veut que celles qui sont petites, soient unies à de plus grandes.

Le sixième Canon défend un abus qui s'étoit glissé parmi quelques Prêtres d'Espagne, qui n'offroient pas sur l'Autel au S. Sacrifice des pains nets & préparez avec soin; mais se contentoient de consacrer une croute de leur pain coupée en rond. Le Concile pour empêcher cet abus, ordonne que le pain dont on se servira sur l'Autel pour la consécration, sera entier

*Concile de
Saragoce.*

*Concile
XVI. de
Toledo.*